

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1400007: location de voitures avec chauffeur (transport des personnes)

En vigueur au 01/01/2019 (Dernière actualisation de la page 30/01/2020)

Chauffeurs: Indexation de 2% en 01/2019. En cas d'indexation et d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

A partir du 11/03/2016, les données salariales sont reprises dans la commission paritaire officielle 1400000 (AR du 15/02/2016).

1. Salaires horaires minimums: Chauffeurs

Ancienneté	
Moins de 3 années	12.5458
A partir de 3 années	12.6714
A partir de 5 années	12.7967
A partir de 8 années	12.9222
A partir de 10 années	13.0474
A partir de 15 années	13.1733
A partir de 20 années	13.2987

2. Salaires horaires minimums: Personnel de garage

Catégorie	
Manoeuvre	10.8395
Ouvrier qualifié 3ème catégorie	11.5092
Ouvrier qualifié 2ème catégorie	12.6541
Ouvrier qualifié 1ère catégorie	13.3274
Ouvrier hors catégorie	14.2240